

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, lundi le 2 mars 2020 à 20 h, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et MM. les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire M. Gérard Jean.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Brigitte Beauparlant, est présente.

2020-03-089

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-090

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|---|
| (089) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (090) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (091) | 3. | Adoption du procès-verbal du 3 février 2020; |
| (092) | 4. | Approbation des comptes payés et à payer; |
| (093-094) | 5. | Information et suivi de dossiers; |
| (095-096) | 6. | Administration : |
| (097) | 6.1. | Demandes de consentement municipal – MRC de D'Autray; |
| (098) | 6.2. | Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de D'Autray; |
| (099) | 6.3. | Informatique – acquisition; |
| (100) | 6.4. | Appropriation du fonds réservé – fosses septiques; |
| (101) | 6.5. | Site Web; |
| (102) | 6.6. | Personnel – embauche; |
| | 6.7. | Fête des bénévoles; |
| | 7. | Sécurité publique; |
| | 8. | Travaux publics : |
| (103) | 8.1. | Balayage des rues – budget; |
| (104) | 8.2. | Entretien – hôtel de ville et L'Escale-du-Roy; |
| | 9. | Période de questions; |
| | 10. | Hygiène du milieu : |
| (105) | 10.1. | Remise du compost; |
| (106) | 10.2. | Travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue José – dépôt de soumissions; |
| (107) | 10.3. | Projet de règlement amendant le Règlement d'emprunt pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue José; |
| | 11. | Loisirs et culture : |
| (108) | 11.1. | Dépôt de rapport – carnaval 2020; |
| (109) | 11.2. | Bibliothèque municipale; |
| (110) | 11.3. | Les péchés mignons de Lanoraie; |
| (111) | 11.4. | Les promenades du dimanche; |
| (112) | 11.5. | Camp de jour adapté – demande de subvention; |
| | 11.6. | Embauche de sauveteurs; |

- (113) 12. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (114-115) 12.1. Demande d'autorisation de démolition – 346, Grande Côte Ouest;
- (116) 12.2. Demandes de dérogation mineure;
- (117) 12.3. Comité consultatif d'urbanisme – mandats;
- (118) 12.4. Demande de modification au règlement de zonage;
- 12.5. Dépôt et adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Ajout de normes de contingentement pour certains usages;
- (119-121) 12.6. Demandes de permis – PIIA;
- (122-125) 13. Courrier;
- 14. Divers;
- 15. Période de questions;
- (126) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
 APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit accepté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-091

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
 APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 3 février 2020 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-092

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette

APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 609 999,68 \$ (517882 à 518011, PA 671 à PA 684, PA 686, 8638 à 8641, 8650 à 8716) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-093

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2020-02-063 – INFORMATIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la résolution 2020-02-063 soit amendée par le remplacement des mots suivants « taxes et installation en sus » par les mots suivants « taxes, installation et entretien en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-094

VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que M. Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-095

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – MRC DE D'AUTRAY (SECTEUR GRANDE CÔTE EST)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly

APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser la compagnie Xit Télécom inc. à effectuer les travaux pour l'installation d'un réseau de fibres optiques pour le compte de la MRC de D'Autray – projet numéro 822182, lot DS101.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-096

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – MRC DE D'AUTRAY (MONTÉE D'AUTRAY, RUE ALBERT, RANG DU PETIT-BOIS-D'AUTRAY, RUE JEAN-BOURDON)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

D'autoriser la compagnie Xit Télécom inc. à effectuer les travaux pour l'installation d'un réseau de fibres optiques pour le compte de la MRC de D'Autray – projet numéro 822182, lot LN201 et lot LN202.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-097

MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC DE D'AUTRAY

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la conseillère, Josée Castonguay, soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D'Autray pour une période de trois mois.

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et tous autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-098

INFORMATIQUE – ACQUISITION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 6 700 \$ (taxes en sus) pour l'achat de 7 ordinateurs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-099 APPROPRIATION DU FONDS RÉSERVÉ – FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances dresse, en collaboration avec la firme de vérificateurs Michaud Clément inc., les travaux préparatoires à la production des états financiers 2019;

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal lors de l'élaboration du budget 2019 de ne pas augmenter la taxe associée à la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un fonds réservé spécifique à la gestion de vidange des fosses septiques et que le solde disponible s'élève à 19 944,66 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approprier la somme de 4 030,42 \$ à même ce fonds afin de balancer les revenus et dépenses de l'exercice financier 2019 pour les coûts associés à la gestion de vidange des fosses septiques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la somme de 4 030,42 \$ soit appropriée de ce fonds pour ensuite laisser une somme disponible ultérieurement de 15 914.24 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-100

SITE WEB

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 1 400 \$ pour le soutien technique de la firme THEMA Stratégie conseil dans le cadre de la conception du contenu du nouveau site Web de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-101

PERSONNEL – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à publier une offre d'emploi pour le remplacement de Mme Josiane Laporte, agente de communication, durant son congé de maternité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-102

FÊTE DES BÉNÉVOLES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin

APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 5 000 \$ pour l'organisation de la fête des bénévoles 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-103

BALAYAGE DES RUES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 10 000 \$ pour le balayage des rues et trottoirs (secteur urbain) de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-104

ENTRETIEN – HÔTEL DE VILLE ET L'ESCALE-DU-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 4 700 \$ (taxes en sus) pour le remplacement d'une porte à l'hôtel de ville et d'une porte à L'Escale-du-Roy.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 15 À 20 H 28

2020-03-105

REMISE DU COMPOST

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

De tenir une journée pour la remise du compost le 10 mai 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-106

TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE JOSÉ – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a demandé des soumissions pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue José;

CONSIDÉRANT QUE 9 soumissions ont été reçues le 18 février 2020, soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Normec Construction inc.	450 894,45 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	249 237,05 \$
Sintra inc.	319 884,88 \$
Construction Moka inc.	356 813,42 \$
Généreux Construction inc.	304 398,04 \$
Talvi inc.	543 361,81 \$
BLR Excavation inc.	253 442,50 \$
Jobert inc.	315 111,98 \$
Pavage J.D. inc.	325 359,71 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. David Perreault, ingénieur chez GBI, Services d'ingénierie, de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Excavations Michel Chartier inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
 APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
 ET RÉSOLU

De retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Excavations Michel Chartier inc. au montant de 249 237,05 \$ (taxes incluses) pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue José.

Tel que mentionné au devis, l'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation des personnes habiles à voter (tenue de registre), ainsi que par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du projet de règlement d'emprunt numéro 104-1-2020 (modifiant le règlement d'emprunt numéro 104-2019).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-107

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 104-1-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 104-2019 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 45 700 \$ (PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE JOSÉ)

Le conseiller Jean-François Gagné donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 104-2019 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 45 700 \$ pour financer les travaux relatifs au prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue José.

Ledit projet de règlement est déposé par le conseiller.

DÉPÔT DE RAPPORT – CARNAVAL 2020

En vertu du règlement numéro 96-2017 le secrétaire-trésorier et directeur général dépose et fait une lecture sommaire du rapport Carnaval 2020 réalisé par le directeur du Service des loisirs et de la culture.

2020-03-108

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
 APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 5 000 \$ pour la réalisation de différents travaux d'amélioration à la bibliothèque municipale Ginette-Rivard-Tremblay.

De plus, d'autoriser une modification des heures d'ouverture de la bibliothèque, afin d'augmenter celles-ci, et ce, le ou vers le 4 mai 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-109

LES PÉCHÉS MIGNONS DE LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser la tenue de quatre marchés publics Les Péchés mignons de Lanoraie, soit les 24 juin, 26 juillet, 23 août, et 27 septembre 2020.

Que Mme Josiane Laporte, agente de communication, ou son substitut, soient autorisés à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de l'activité et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement 96-2017.

Qu'un budget de 7 500 \$ soit accordé à cette fin pour l'ensemble des quatre marchés publics.

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-110

LES PROMENADES DU DIMANCHE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser la tenue de quatre spectacles pour les Promenades du dimanche, soit les 12 et 26 juillet, 9 et 23 août 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-111

CAMP DE JOUR ADAPTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à procéder à la demande de financement dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées 2020-2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-112 EMBAUCHE DE SAUVETEURS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à embaucher des sauveteurs pour la piscine municipale pour la saison 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-113

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 346, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de démolition de Mme Nicole Bourassa et M. Vincenzo Abbatiello, au comité de démolition visant la démolition du bâtiment principal au 346, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, soit d'autoriser la démolition du bâtiment principal situé au 346, Grande Côte Ouest.

Que l'autorisation soit assujettie à une obligation de reconstruire dans les deux ans suivant la démolition du bâtiment principal actuel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-114

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 346, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 346, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser le maintien d'un garage isolé situé en cour avant d'un bâtiment à construire, dont la hauteur est de 4.88 m et est situé à une distance de 5.6 m de la ligne de propriété latérale, alors que l'article 5.10.1.3 du règlement de zonage numéro 105-92 concernant les constructions autorisées dans les cours avant de lots situés en bordure du fleuve Saint-Laurent prescrit une hauteur maximale de 4.5 m et une distance maximale de 3 m d'une limite latérale de lot;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives déposées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 février 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 346, Grande Côte Ouest, pour l'implantation du bâtiment accessoire, conditionnellement à ce que le revêtement des murs extérieurs soit agencé à la construction de la résidence projetée.

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure au 346, Grande Côte Ouest pour la hauteur et préconise que la pente de la toiture soit la même que la résidence projetée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-115

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 164 672 (CHEMIN DE JOLIETTE ET
BRETELLE D'ACCÈS DE L'AUTOROUTE 40 EST)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour le lot 4 164 672, localisé à l'intersection du chemin de Joliette et de la bretelle d'accès de l'autoroute 40 Est;

CONSIDÉRANT le règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à 0.30 m de la ligne de terrain arrière, sur la propriété identifiée comme le lot 4 164 672, alors que le règlement de zonage numéro 105-92, article 6.3, autorise une distance minimale de 1 m des limites de propriétés;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation, le plan d'architecture et le plan d'ingénieur déposés;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 février 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande de dérogation mineure sur le lot 4 164 672, localisé à l'intersection du chemin de Joliette et de la bretelle d'accès de l'autoroute 40 Est.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-116

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MANDATS

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux des cinq membres du comité consultatif d'urbanisme viendra à échéance le 13 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite donner la chance à tous les résidentes et tous les résidents de la municipalité de soumettre leur candidature pour occuper un des sièges laissés vacants.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin

APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général envoie, par publipostage, un avis d'appel de candidatures aux fins de combler deux postes.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-117

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT la demande de modification règlementaire numéro 2020-5005;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre les usages des groupes Industrie I et III dans la zone A-22;

CONSIDÉRANT QUE des espaces appropriés et disponibles existent ailleurs dans la municipalité pour exercer ces usages.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

De refuser de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-118

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-90 ET SES AMENDEMENTS – AJOUT DE NORMES DE CONTINGEMENT POUR CERTAINS USAGES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement numéro 1071-71-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Ajout de normes de contingentement pour certains usages » soit adopté sans modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-119

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 427, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation pour le 427, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-292;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à modifier la couleur des moulures décoratives de la remise par la couleur blanche, et non bleue;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 février 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour les travaux demandés au 427, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-120

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 445-447, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis au 445-447, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à changer le revêtement de tôle du bâtiment principal pour du bardeau d'asphalte gris ou brun;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 février 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour les travaux demandés au 445-447, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que le bardeau d'asphalte soit gris pâle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-121

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 471, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis d'agrandissement au 471, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à agrandir le bâtiment principal tel que présenté dans les plans;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et des couleurs soumis;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunions tenues les 7 août et 25 septembre 2019 et le 19 février 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse les plans soumis.

Que le conseil municipal informe les demandeurs que l'agrandissement du bâtiment identifié comme le 471, rue Notre-Dame pourrait être autorisé aux conditions suivantes :

1. La pente du toit devra être d'un rapport maximum de 6 dans 12;
2. La galerie au deuxième étage devra être fermée par un mur ou un autre dispositif visant à compléter le volume du deuxième étage du côté nord-est;
3. De la brique devra être ajoutée au-dessus des ouvertures situées sur le mur du premier étage faisant face à la rue Notre-Dame;
4. Le déclin utilisé pour l'agrandissement devra être posé à l'horizontal et de même type et de même largeur que celui actuellement présent sur le bâtiment;
5. L'ensemble du déclin devra être peint de couleur galet d'argile et la couleur brun kaki devra être utilisé comme couleur accent;
6. Le bardeau utilisé devra être gris foncé;
7. Deux fenêtres devront être ajoutées au deuxième étage : la première devra être située vis-à-vis la première fenêtre de gauche du mur du sous-sol en façade. La deuxième devra être située au deuxième étage sur le mur nord-est et être alignée sur celle située au rez-de-chaussée. Ces fenêtres devront avoir des proportions similaires à celles sur lesquelles elles sont alignées;
8. La galerie avant devra être recouverte d'une toiture en croupe, laquelle devra changer de direction pour recouvrir la portion du premier étage du bâtiment.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-122

LE GALA DU PRÉFET – CENTRAIDE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le maire soit autorisé à participer à la 14^{ème} édition du Gala du préfet au profit de Centraide Lanaudière pour un montant de 150 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-123

TOURISME LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 1 200 \$, établi sur 3 ans (400 \$ annuellement), soit autorisé afin de promouvoir les destinations plein air avec Tourisme Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 300 \$ soit versé à l'école secondaire Pierre-de-Lestage dans le cadre de leurs deux soirées de gala méritas, lesquelles auront lieu le 28 mai et le 11 juin 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-125

LA LUEUR DU PHARE DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 50 \$ soit versé à l'organisme La lueur du phare de Lanaudière, qui vient en aide aux familles qui ont un proche qui vit avec un problème de santé mentale.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 5 À 21 H 20

2020-03-126

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 20.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.